

2L21
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 37 Rue du Faubourg Madeleine
21200 BEAUNE
822 041 141 RCS DIJON

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 2 MAI 2025

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Vincent LHOMME,
titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Charles-David LIBERT-ELLENBERGER,
titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,

Détenant ensemble 1 000 parts sociales, soit la totalité des parts de la société à responsabilité limitée 2L21 désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2L21 et conformément aux dispositions de l'article L. 223-27 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social du 37 Rue du Faubourg Madeleine - 21200 BEAUNE au 46 Rue des Godrans - 21000 DIJON, et ce à compter de ce jour.

DEUXIEME DÉCISION

En conséquence, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 46 Rue des Godrans - 21000 DIJON."

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

Les associés décident à l'unanimité de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

u

1
ou

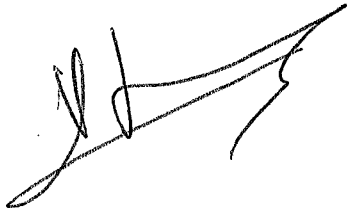
Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

A cet effet, un original des présentes est remis au gérant qui le reconnaît.

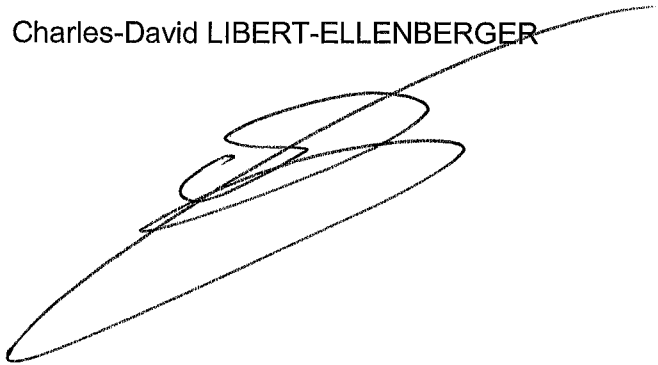
Fait à DIJON

Le deux mai deux mille vingt cinq

Vincent LHOMME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Lhomme', written in a cursive style.

Charles-David LIBERT-ELLENBERGER

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.